

Écoutez les podcasts du « Soir »

Retrouvez le podcast quotidien du Soir pour s'informer, décrypter et s'inspirer.



« À propos », c'est l'information comme vous l'entendez, avec des sujets racontés et analysés par les journalistes de la rédaction pour mieux comprendre l'actualité.



Découvrez « À propos » et tous les podcasts sur : Le Soir (podcasts.lesoir.be ou via l'application), « Podcast Addict », « Apple Podcasts », « Google Podcasts », Spotify et Amazon Music.

Le programme des partis à la loupe

22



Comment les partis entendent-ils répondre aux préoccupations des citoyens ? Mobilité, sécurité, migration, santé, enseignement... A l'approche des élections, « Le Soir » se penche chaque jour sur ces enjeux qui imprègnent notre quotidien.

ÉLECTIONS 2024

Faut-il réduire le salaire des députés

Les élus de la nation perçoivent une « indemnité » importante, assortie d'autres avantages. Pour Jean Faniel (Crisp) et Dave Sinardet (VUB), au-delà du montant, c'est le système « partocratique » qui pose question.

est classiquement justifié par deux considérations : soustraire le député aux tentatives de corruption et attirer les meilleurs talents au parlement : *If you pay peanuts, you get monkeys* (« Si vous payez des cacahuètes, vous avez des singes »), selon la boutade de l'ancien président de la Chambre, Herman De Croo...

Ces deux arguments ne convainquent qu'à moitié Jean Faniel. « Après ce qui s'est passé au Parlement européen, si les faits sont avérés, on se rend compte que cela ne suffit pas à mettre un député à l'abri de la tentation – et même d'une corruption finalement peu importante », note-t-il. « Quant à l'idée de

faire entrer au Parlement des gens très qualifiés, qui gagneraient mieux leur vie s'ils ne faisaient pas de politique, et non des gens « ordinaires », c'est une conception assez élitiste, voire élitiste. »

Renforcer le travail parlementaire

Les indemnités sont-elles dès lors trop élevées ? Fondamentalement, c'est moins leur montant en tant que tel – *grosso modo* comparable à celui en vigueur dans les pays voisins – que la masse salariale globale, c'est-à-dire le nombre de parlementaires, qui pose question à Dave Sinardet, professeur de sciences politiques à la Vrije Universiteit Brussel. « Il y a deux fois plus de

parlementaires par habitant en Belgique qu'en Allemagne, qui est également un pays fédéral », glisse-t-il.

Ceci acté, la démocratie a un coût et affirmer systématiquement que « ça coûte trop cher », c'est, pour Dave Sinardet, « verser dans le populisme ». Encore faut-il que les parlementaires fassent correctement le job qu'on attend d'eux, et selon notre interlocuteur, ce n'est pas toujours le cas. Et d'abord parce qu'on vit en grande partie dans une « partocratie ».

« Partocratie » peut avoir une connotation populiste mais en sciences politiques, le terme désigne tout simplement un système où les partis politiques

WILLIAM BOURTON

Un parlementaire perçoit une « indemnité » (c'est le terme officiel) de 7.500 euros nets par mois. A cette rémunération s'ajoutent des frais de représentation et, lorsqu'il quitte ses fonctions, une « indemnité de sortie » équivalente à deux mois de salaire par année passée dans l'hémicycle (ancienneté plafonnée à 24 ou 48 mois selon qu'il ait été élu après ou avant 2014). En termes de revenus, le représentant du peuple figure donc dans les derniers déciles de la population. Comment expliquer/justifier cela ?

« Sur le fond, le système de l'indemnité parlementaire remonte à l'instauration du suffrage universel tempéré par le vote plural, en 1894, qui a permis l'élection des premiers députés du POB (Parti ouvrier belge) », explique Jean Faniel, le directeur du Crisp (Centre de recherche et d'information socio-politiques). « Jusque-là, pour faire de la politique, il fallait pouvoir arrêter de travailler et donc posséder un capital propre. Mais lorsque les ouvriers entrent à la Chambre, s'ils arrêtent de travailler, ils arrêtent de manger... C'est ainsi qu'on en est arrivé à ce système d'indemnité parlementaire. »

Le montant élevé de cette indemnité



MR

Alors que tous les partis francophones alignent une série de propositions dans leurs programmes autour de la réduction des rémunérations et indemnités perçues par les parlementaires et ministres du pays, le Mouvement réformateur se distingue en n'abordant pas ce sujet dans leur bible électorale de 311 pages. Dans leur axe intitulé « Un Etat exemplaire, efficace et qui protège », les libéraux proposent par contre de réduire – assez drastiquement – le nombre d'élus. « Au total, la Belgique compte un peu plus de 14.000 mandataires, tous niveaux de pouvoir confondus, dont un peu plus de 6.000 mandataires pour le seul espace francophone », écrit le MR. « Cela représente un ratio d'un élu pour 800 habitants, à comparer avec d'autres Etats qui en comptent beaucoup moins, comme les Pays-Bas (un élu pour 1.729 habitants), l'Irlande (un élu pour 2.393 habitants) ou encore le Royaume-Uni (un élu pour 2.631 habitants). »

Le nombre d'élus belges est jugé « excessif ». L'heure est à la rationalisation, pour réduire le coût de la démocratie. Le parti libéral propose donc de réduire de 89 à 45 le nombre de députés bruxellois et de 75 à 50 le nombre de sièges au parlement wallon. Il élimine aussi 222 conseillers communaux à Bruxelles, et un peu moins de 500 côté wallon. Les bleus plaident encore pour neuf ministres dans l'espace francophone (Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles), contre treize aujourd'hui, et pour la suppression des trois secrétaires d'Etat en Région bruxelloise. Ajoutez encore quelques coupes dans les conseillers provinciaux et députés de la Communauté française, au total, « cette rationalisation réduirait de 878 le nombre d'élus dans l'espace francophone », écrit le MR. Sans préciser l'économie budgétaire réalisée dans l'opération.

Bref, on ne touche pas au statut de l'élu. Mais on en réduit le nombre. x.c.

Défi

Défi ne touche pas à l'indemnité « de base » versée aux ministres et députés. Mais le parti propose tout de même de supprimer ou modifier certains régimes avantageux, ce qui rendra le package global moins intéressant, financièrement parlant.

Le parti de François De Smet veut par exemple « mettre fin au coûteux mécanisme des indemnités de sortie ». Si un parlementaire ne trouve pas d'emploi quand il quitte le parlement, il doit pouvoir bénéficier d'un préavis temporaire, stipule Défi. Mais dès qu'une personne a retrouvé un travail, l'indemnité doit disparaître. L'objectif est de rendre le statut de député « le plus similaire possible à celui des autres travailleurs », ce qui implique aussi la « fin du régime fiscal privilégié dont bénéficient les parlementaires ».

Pour les amarantes, il faut également créer une interdiction stricte de cumuler un autre poste (et donc une autre rémunération) à celui de ministre ou de député. « Un député n'a pas le temps de se consacrer à une autre activité professionnelle à temps plein, y compris à titre privé. »

Enfin, dans un style plus original, Défi veut interdire à tout politique dont le mandat arrive à terme (et qui cherche à relancer sa carrière professionnelle) d'exercer, dans la foulée, une fonction au sein d'une entreprise publique comme bpost ou la SNCB. L'idée est de fixer le moratoire à deux ans, « au nom de l'éthique et de l'indépendance ». Car « il est important d'imposer une stricte séparation entre le monde politique et celui des entreprises ayant une composante publique ». x.c.

KROLL

